

L'envoi de Prémontrés à Madagascar Vingt et une lettres du P. Godefroid Madelaine en 1901

Les Prémontrés de France ne sont pas devenus missionnaires (au sens commun du terme) pour répondre à leur vocation profonde — à leur charisme, comme on dit aujourd'hui. Quoiqu'ils se soient montrés d'excellents missionnaires à Madagascar, les circonstances de leur départ n'ont rien d'un «projet pastoral»: elles sont purement politiques¹). Les Archives de l'abbaye de Mondaye, ouvertes sur le sujet pour la première fois, doivent permettre de s'en rendre compte aisément.

Les congrégations en péril

Les premiers missionnaires prémontrés s'embarquèrent à Marseille le 25 août 1901. Or l'année 1901 est une année terrible dans l'histoire des rapports entre la Troisième République et l'Eglise en France. Le fossé, creusé depuis des années entre les catholiques intransigeants et la bourgeoisie républicaine, devenait peu à peu un précipice. Malgré les efforts d'apaisement de Léon XIII et les tentatives d'ouvertures de quelques prélats clairvoyants (Dupanloup ou Maret, par exemple), la majorité du clergé et des notables catholiques, compromise dans les tentatives de restauration monarchique ou engagée maladroitement lors de l'Affaire Dreyfus, avait réussi à exacerber les sentiments «laïcs» qui devaient produire une série de lois et décrets anticléricaux, pour se conclure en 1903 par la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'arrivée au pouvoir de Waldeck-Rousseau en 1899 marqua le début des persécutions encourues par les congrégations religieuses. Celles-ci

¹) J'indique à dessein qu'il s'agit des Prémontrés de France, car le cas des Prémontrés belges est un peu différent. Ils répondirent volontiers aux appels de Léon XIII à oeuvrer en Amérique Latine, en 1896, et à ceux du roi des Belges Léopold II, l'année suivante, pour le Congo. Il est vrai qu'ils avaient d'autres moyens en personnel: la fondation compte en 1901 trois prêtres et cinq convers (cf. *Catalogus Generalis sacri canonici et exempti Ordinis Praemonstratensis ineunte saeculo XX.*, Prague, 1900, p. 196).

vivaient toujours dans l'illégalité, puisque le Concordat de 1801, feignant de ne penser qu'à l'existence d'un clergé «séculier», les avait ignorées, et qu'elles tombaient sous le coup de la loi: l'article 291 du Code pénal subordonnait toute association de plus de 20 personnes à une autorisation préalable de l'Etat.

L'existence «sauvage» des congrégations leur avait valu en 1880 de premiers ennuis sérieux, mais les décrets ministériels proclamant leur dissolution étaient tombés peu à peu dans l'oubli, et les religieux, revenus d'exil ou regroupés à nouveau en communauté, s'étaient à nouveau multipliés depuis 20 ans. Les prémontrés de Mondaye, par exemple, contraints de se disperser (quelques-uns étaient restés groupés dans des demeures privées, à Evrecy, puis au château de Cottun, dans le Calvados) étaient finalement retournés à l'abbaye en 1894, d'abord dans une semi-clandestinité, puis au grand jour²).

La situation de 1901 était beaucoup plus grave, et le climat beaucoup plus virulent. Le gouvernement était conscient du vide juridique où se trouvaient les congrégations, et constatait que cette lacune les faisait, paradoxalement, plus libres de leurs mouvements que le clergé concordataire, dont l'Etat contrôlait les nominations comme les faits et gestes. D'autre part, la mainmise des congrégations sur les hôpitaux ou sur l'enseignement agaçait l'opinion radicale: Waldeck-Rousseau feignait de s'inquiéter terriblement de la constitution progressive de deux jeunesses, de deux France.

L'année 1900 commença avec la dissolution des Assomptionnistes, dont l'insolence (à travers *La Croix* et la puissante «bonne presse») exaspérait le gouvernement, suivie d'un retentissant procès, qui fit comprendre à toutes les congrégations que leurs jours étaient comptés. Après la trêve de l'Exposition universelle, le combat anticlérical reprit toute son ardeur: une enquête sur les congrégations (juin 1900) avait prétendu montrer la puissance exorbitante de ces quelque «3216 congrégations, communautés et associations religieuses». Deux épais volumes de conclusions de l'enquête montraient en détail la fortune de ces congrégations, bientôt devenue, dans la bouche des orateurs anticléricaux, le fameux «milliard».

Waldeck-Rousseau fit donc à l'automne 1900 un discours-programme sur le sujet des associations: la profusion des congrégations religieuses

²) Voir le résumé commode des événements dans F. Petit, «Mondaye pendant la persécution 1880-1921», dans *Analecta Praemonstratensia*, t. LXII, 1986, 85-97.

devait être contrôlée par le gouvernement. Les associations en général devaient bénéficier d'un statut libéral, mais celles qui semblaient porter atteinte aux droits de l'Homme et du Citoyen (les congrégations religieuses) seraient soumises à une autorisation du Conseil d'Etat. La Chambre vote, par 303 voix contre 224 ce projet, qui devient la Loi du 9 juillet 1901: les Congrégations religieuses sont donc, sous peine d'être dénoncées et expulsées, soumises à la demande d'autorisation. Dans les Statuts qu'elles déposeront devant le parlement, pour autorisation, sera spécifié qu'elles s'engagent à accepter la juridiction de l'ordinaire diocésain: le gouvernement espère ainsi s'assurer, par l'intermédiaire des évêques — fonctionnaires du régime — la mainmise des congrégations autorisées.

Les avis furent partagés, dans les différents ordres et congrégations, sur cette demande d'autorisation. Fallait-il se jeter dans la gueule du loup parlementaire, en allant au devant des ennuis, fallait-il ignorer cette loi de 1901 (comme on avait massivement repoussé les décrets de Jules Ferry autrefois)? La majorité des congrégations inclinèrent pour cette demande — 615 demandes et 215 abstentions de demande — et sans doute la Chambre de 1898 aurait-elle approuvé la plupart d'entre elles — l'idée de Waldeck-Rousseau étant seulement de s'assurer le contrôle des congrégations, de les empêcher de devenir un «Etat dans l'Etat». Seulement, les élections de 1902 allaient changer les choses du tout au tout, et le ministère Combes se servir de la Loi de 1901 non pour contrôler les congrégations mais pour les anéantir.

Les lettres publiées ici appartiennent à cette époque caractéristique d'un «entre deux», une période où les congrégations consultent les évêques, se consultent entre elles, afin de savoir quelle conduite tenir. Période angoissante d'insécurité, dans laquelle on admirera au passage la sérénité du signataire des lettres, qui garde confiance et tente avec réalisme de sauver son Institut.

Les correspondants

Nous possédons pour l'année 1901, une série de vingt lettres du P. Godefroid Madelaine, datées du 5 mai (donc avant le vote de la loi) jusqu'au 17 décembre 1901³). Dix-neuf d'entre elles sont adressées au P.

³) Ces lettres sont aujourd'hui conservées dans les Archives de Mondaye, dans le Fonds Madelaine, sous la cote M2/378, à l'exception de la lettre 16 bis, qui appartient au fonds «Lois contre les congrégations 1880-1901», sous la cote M2/218. Les vingt lettres

Joseph de Panthou, prieur de Mondaye. Quoiqu'abordant divers sujets qui intéressaient les deux supérieurs, elles retracent, à titre exemplaire, la tentative d'un supérieur de communauté religieuse d'échapper au sort terrible réservé aux congrégations non-autorisées: la dispersion ou l'exil.

L'auteur des lettres, le Père Godefroid Madelaine, était né à Le Tourneur (Calvados) en 1842. Entré tout jeune à l'abbaye de Mondaye, ordonné prêtre à 23 ans, maître des novices à 27 ans, c'était un homme profondément intelligent et spirituel. Passionné d'histoire et de spiritualité, il avait publié en 1874 un important *Essai historique sur l'Abbaye de Mondaye* et en 1880 sa première version d'une considérable *Histoire de Saint Norbert*. En 1880 précisément, les lois d'exception avaient exilé le Père Abbé de Mondaye d'alors, Joseph Willekens, de nationalité belge. Le P. Willekens, re-fondateur de Mondaye en 1858, élu abbé en 1873, devait quitter le territoire français après sept ans d'abbatiate, chassé comme étranger. Il avait alors nommé prieur le P. Madelaine, lui confiant la responsabilité de la communauté, gouvernant par procuration et ne faisant que de brèves apparitions, risquées, à Mondaye.

A l'âge de 37 ans, chargé d'une communauté dans la tourmente, Godefroid Madelaine fit donc ses preuves, organisant la vie commune clandestine, ramenant finalement les frères à Mondaye après une quinzaine d'années difficiles. Or un événement — qui fut pour lui dramatique — changea le cours de sa vie: le 10 octobre 1899, les prémontrés de Saint-Michel de Frigolet (Provence) l'élurent pour abbé⁴). A son corps défendant, il dut partir pour le Sud de la France, et reçut la bénédiction abbatiale le 14 décembre de la même année. Son sort était désormais lié à l'abbaye provençale.

Le Père Abbé Willekens, de sa lointaine Belgique, nomma alors le Père Joseph Lanfranc de Panthou prieur de Mondaye, pour succéder au Père Godefroid⁵). Contemporain de Madelaine, né à Evrecy (Calvados) en 1843, le fr. Joseph avait été l'élève à Sainte-Marie de Caen de l'abbé Langlois — futur Père Henri Langlois de Mondaye — puis était entré dans le clergé diocésain. Formé à Saint-Sulpice, ordonné prêtre en 1867,

groupées semblent avoir appartenu auparavant à la Série L des mêmes Archives, Liasse 2, cote 1 à 20, mais n'ont jamais été publiées ni citées sous cette cote, à ma connaissance.

⁴) Les abbayes prémontrées (on parle d'une *canonie* pour l'abbaye et ses prieurés dépendants) sont indépendantes, mais en vertu du très ancien *vinculum caritatis*, les frères d'une maison, s'ils ne trouvent pas chez eux l'abbé qu'ils souhaitent, peuvent élire un frère d'une autre canonie.

⁵) Sur Joseph de Panthou, Arch. de Mondaye, M2/101, M. Degroult, *Nécrologe de Mondaye, pièces justificatives*, t. II, p. 55-56.

il enseignait depuis deux ans, lorsqu'il frappa à la porte du noviciat de Mondaye en compagnie de son ancien professeur, le P. Langlois. Sous-prieur du P. Madelaine, il offrit à la communauté l'asile de sa maison de famille d'Evrecy, lors du premier exil, en 1880⁶).

Le P. de Panthou était un homme cultivé et intelligent, humble et observant. Il était donc un ami inconditionnel du nouvel abbé de Frigolet, avec qui il avait vécu trente rudes années (1869-1899) de son existence, comme un excellent second⁷). Il paraît évident que le départ de ce frère aîné vers la Provence lui fut très douloureux. Sa position devenait assez délicate aussi: entre l'abbé de Mondaye exilé en Belgique et son ancien prieur exilé en Provence, il lui fallait assumer un supériorat visé de loin par deux ombres. Les quelques lettres que nous possédons du Père Abbé Willekens montrent en effet qu'il continuait à se sentir moralement en charge de Mondaye: tout en laissant le P. de Panthou gouverner, il ne manquait pas d'avis sur les questions où il était régulièrement consulté⁸).

Le ton du P. Godefroid vis à vis de son correspondant est le ton d'un aîné, d'un supérieur habitué au gouvernement s'adressant à un supérieur novice, un peu perdu peut-être, dans cette difficile conjoncture. Il lui donne des conseils pour les visites canoniques (lettre 4), pour l'admission délicate d'un novice (lettre 12), pour le renvoi d'un frère indésirable (lettre 13) etc. Pour toute l'affaire de l'autorisation de l'Ordre en France, on sent bien que c'est lui qui a pris les choses en main et qu'il dicte sa conduite au prieur de Mondaye. Il me semble que cette attitude d'autorité naturelle sur les affaires françaises de l'Ordre est inscrite davantage dans le tempérament du P. Madelaine que dans la position de Frigolet, car Frigolet fondé en 1858 dans une primitive observance n'avait été accueilli dans le grande Ordre que récemment (1896) et les maisons de Nantes et Balarin, par ailleurs, étaient issues de Mondaye et non de Frigolet.

En fait, le P. Madelaine retrouve l'intuition qui lui avait fait proposer, lors du chapitre d'Union de 1896, précisément, de ne faire qu'une Cir-

⁶) Voir la manière dont le P. Godefroid Madelaine parle de Mme de Panthou, dans la lettre 20, ci-dessous.

⁷) La réciproque est vraie, comme le montre le ton affectueux, fraternel, des lettres en général et de quelques formules en particulier (voir notamment lettres 7, 19, 20, *in fine*, où la formule stéréotypée «tout à vous de cœur» fait place à d'autres, plus intimes).

⁸) Arch. de Mondaye, Série L, Papiers Willekens (les lettres courent de 1899 à 1908). La figure du P. Abbé Willekens n'a pas encore été étudiée sérieusement, et semble le mériter tout à fait.

carie de France, dont le P. Willekens (c'est à dire dans la réalité, lui-même) aurait été le responsable. A l'époque cependant, l'Ordre avait préféré ériger Frigolet et ses dépendances en circarie autonome⁹). Les excuses de la lettre 11 (*«il va sans dire que Frigolet n'est rien de plus que les autres maisons...»*) ne font pas illusion: Frigolet n'est rien de plus, sans doute, mais Madelaine est davantage.

Comme on le sait par d'autres sources, la question, lancinante pour les religieux, de l'autorisation des congrégations, préoccupait beaucoup le P. Joseph de Panthou, qui n'imaginait guère s'en sortir tout seul. Le journal du P. Gilbert Sadot fait mention de deux aller-retours du prieur de Mondaye à Paris, pour les affaires de la maison, dans le même mois de juillet¹⁰). Nous savons aussi, par le journal du P. Joseph de Panthou conservé dans les Archives de Mondaye, que les deux supérieurs se sont vus à Paris le 12 juillet et qu'ils ont rencontré le lendemain Mgr Leroy *«qui nous donne l'île Sainte-Marie à Madagascar»*¹¹). C'est peut-être à l'inquiétude exprimée par le P. Joseph que répond le premier point et la fin de la lettre 6. La différence de tempérament entre les deux supérieurs est alors manifeste: le P. Godefroid, son aîné, ne veut pas céder à la panique du moment. Il faut préparer les dossiers tranquillement, et envisager l'avenir sereinement.

L'astuce du P. Godefroid

Le nouveau Père Abbé de Frigolet eut donc idée d'un stratagème tout à fait simple: le gouvernement allait à nouveau créer des difficultés aux congrégations, dont il ne voyait guère l'utilité? Il s'agissait de prouver que les Prémontrés étaient utiles. La France coloniale avait besoin de l'aide des missionnaires? Il s'agissait de prouver que les Prémontrés étaient missionnaires. Seulement, il fallait faire vite.

L'idée d'échapper aux dangers qui pesaient alors sur les congrégations en devenant «congrégation missionnaire» était en soi une bonne

⁹) Cf. B. Ardura, *Prémontrés, histoire et spiritualité*, Université de Saint-Etienne, 1995, p. 391-392.

¹⁰) Le 3 juillet: «Le P. Joseph, prieur, est parti hier à Paris pour les affaires de la maison (Loi contre les congrégations)» (Arch. de Mondaye, *Journal du P. Gilbert Sadot*, M2/6, p. 290) et le 12 juillet: «Le P. Prieur retourne à Paris pour les affaires de la maison et de l'Ordre, de là il se rend à Nantes et Balarin pour la visite canonique...» (ibid., p. 291).

¹¹) Arch. de Mondaye, *Journal du P. Joseph de Panthou*, M2/22, p. 25.

idée, puisqu'entre les cinq congrégations d'homme légalement reconnues (qui n'avaient donc rien à craindre des lois nouvelles) trois étaient missionnaires: Lazaristes, Missions Etrangères, Spiritains. Le gouvernement de la Troisième République mesurait trop bien la contribution précieuse pour l'influence et la culture françaises apportée par ces congrégations dans les colonies pour les inquiéter. Le P. Godefroid Madelaine, cependant, était-il très confiant dans son stratagème? La correspondance atteste qu'il s'agit plutôt d'une tentative de la dernière chance.

Quant au choix de Madagascar, il se comprenait par la situation politique: en 1896, la France déclarait l'Île colonie française, et le gouvernement général en était confié au Général Gallieni. Après l'exil de Ranaivo III et la pacification du pays, Gallieni déploya des efforts considérables pour réorganiser la société malgache, imaginant de vraies franchises communales, libérant les différentes races de la tyrannie des Hovas, construisant routes et chemins de fer, créant le système d'enseignement. Dans cette dernière tâche, Gallieni avait besoin des missionnaires, et les congrégations présentes dans l'Île ne pouvaient que se féliciter du régime que le général leur y accordait¹²).

L'abbé de Frigolet, cependant, n'était pas hostile à d'autres solutions, comme le prouve une lettre adressée au préfet de la Propagande, pendant le même séjour romain: «*Je tiens à déclarer à Votre Eminence*», écrit le P. Madelaine, «*que si les Pères du Saint-Esprit ne croyaient pas pouvoir nous céder un district à évangéliser dans les limites de leur Vicariat Apostolique, je serais tout prêt à accepter le coin de terre que la S. Congrégation de la Propagande voudrait bien nous proposer dans une Colonie française, au Dahomey, au Congo, au Tonkin, etc. pourvu que le pays soit salubre. L'important est que nous ayons une mission installée le plus tôt possible*»¹³). Mais Mgr Corbet, le Vicaire apostolique de Diégo-Suarez à Madagascar, ne se fit pas prier: les Prémontrés étaient les bienvenus.

¹²) Cf. lettre 4: le Général Gallieni pensa aussitôt pour les Prémontrés à une école professionnelle. Voir J. Gallieni, *Neuf ans à Madagascar*, préface de G. Hanoteaux, Paris, 1908, et H. Deschamps et P. Chauvet, *Gallieni colonisateur. Ecrits coloniaux de Gallieni*, Paris, 1942. Gallieni fut gouverneur de Madagascar jusqu'en 1905. L'esprit de son successeur Jean Victor Augagneur (1855-1931) qui gouverna l'Île de 1905 à 1910 était bien différent, et ne laissa pas les mêmes souvenirs chez les religieux.

¹³) Arch. de la Congrégation pour l'Evangélisation des peuples (Vatican): Rub. 143, n° 44272/1901, cité in B. Ardura, *Prémontrés, histoire et spiritualité*, Université de Saint-Etienne, 1995, p. 460.

Le Père Abbé de Frigolet avança vite dans ses démarches, et l'on sent très bien, du reste, l'intérêt de la communauté provençale pour l'aventure missionnaire. Sur une communauté de 45 frères, les huit « partants » représentent une belle proportion. Il faut dire que c'est une communauté dans l'enthousiasme d'un nouvel abbatiat (1899) et l'afflux de nouvelles vocations : le *Catalogus* de l'Ordre de 1900 indique six novices en 1898 et huit en 1899¹⁴). Ces entrées portent la moyenne d'âge de la communauté à 39 ans. Cet enthousiasme est aussi lié à l'excitation suscitée par les événements politiques mais, la communauté de Frigolet est bien représentative de l'ambiance générale, qui est à l'expansion coloniale et missionnaire.

L'abbé de Mondaye avait moins de monde à lancer dans l'aventure, mais les frères de Mondaye qui participèrent à la mission de Madagascar — notamment le premier, le fr. Denys dont il est question ici, en 1901 — furent de généreux missionnaires.

En attendant, les Prémontrés connaissaient maintenant leur point de chute malgache, qui ne serait pas un paradis. L'île Sainte-Marie, dans laquelle les missionnaires sont attendus, s'étend parallèlement à la grande île de Madagascar, sur la côte Est, entre Tamatave et la baie d'Antongil. Cette petite île — de 55 kms de long et de 4 kms de large en moyenne — avait alors entre cinq et six mille habitants. Elle appartenait à la France depuis 1750. Le climat y était réellement malsain, et l'on nommait le pays « Cimetière des Européens » : le fr. Denys, qui y mourra en 1909, et les autres frères, qui s'y trouveront fort malades, confirmeront la réputation atroce du pays.

L'évangélisation, menée dans l'île avec difficulté par plusieurs missionnaires au XIXe siècle, était à la fin du siècle sous la responsabilité des Jésuites et de quelques soeurs de Saint-Joseph de Cluny. Lors de la création du Vicariat apostolique de Diégo-Suarez, Sainte-Marie tomba dans le giron des Pères du Saint-Esprit : ce fut un spiritain âgé et épuisé, le P. Brunetti, qui accueillit les Prémontrés avec soulagement, à la fin de septembre 1901¹⁵).

Cette brève introduction n'a évidemment pas pour objectif de raconter l'histoire des Prémontrés à Madagascar. Disons seulement que la fondation de l'île Sainte-Marie — bientôt relayée par celle de Vohémar (dans

¹⁴) *Catalogus Generalis ... ineunte saeculo XX.*, Prague, 1900, p. 258-267. Il faut ajouter 27 frères en résidence à Rome ou dans les prieurés dépendants, en 1900.

¹⁵) Voir *Les Missionnaires Prémontrés de France, L'île Sainte-Marie de Madagascar*, Editions de l'Hostie Rayonne, Marseille, s.d. (vers 1930), 19 pages.

la Grande Ile, en 1902) puis par d'autres postes encore — épuisa en huit ans la santé de trois missionnaires et en conduisit deux autres (fr. Denis et fr. Emile) à la mort. En 1909, les Prémontrés la quitteront définitivement — avec peine, du reste, parce qu'ils s'étaient attachés à l'île, et que le P. Hugues Ménouret, survivant du premier bateau, croyait à la fécondité du sacrifice de ses compagnons décédés. Il reste à écrire l'histoire de cette mission de Sainte-Marie, à partir des lettres des missionnaires — notamment celles du fr. Denis Kelders, conservées à Mondaye, et celles du fr. Hugues Ménouret, conservées à Frigolet.

Comme on sait, d'autre part, la tentative généreuse du P. Godefroid pour sauver les Prémontrés de France n'aboutit pas: le dossier de congrégation missionnaire — appuyé par les autorités civiles — ne suffit pas à sauver les maisons françaises de la tempête déchaînée par le ministère Combes, à partir de 1902. Mondaye et Frigolet resteront vingt ans en Belgique.

Edition des lettres

Lettre 1: Archives de Mondaye, M2/378-1.

Roma, 54, Via Monte Tarpeo, 5 Maggio 1901

Mio carissimo Padre,

Parlons un peu français, pour notre commodité à tous les deux. J'ai reçu votre aimable missive et remis au fr. Jean sa part. Vous vous demandez sans doute pourquoi je suis à Rome, et je tiens à vous le dire¹⁶).

Il s'agit toujours de la loi contre les Associations¹⁷). Quand elle sera votée définitivement, nous serons mis en demeure de nous faire autoriser ou de disparaître. Or nous n'avons la chance d'être autorisés que si nous avons quelque Mission à l'étranger. J'ai donc pensé à un établissement de missionnaires à Madagascar: de hauts personnages ont approuvé le projet, et m'ont poussé à partir pour Rome, en vue d'obtenir l'autorisation de la Propagande¹⁸).

Arrivé ici, j'ai vu d'abord le Cardinal Rampolla¹⁹), qui m'accueillit fort bien, et m'indiqua la marche à suivre. Puis je vis hier le Nonce de Paris, qui va repartir en France. Il me donna des renseignements précieux.

¹⁶) Ce premier paragraphe est éloquent: la démarche de l'abbé de Frigolet est unilatérale, non collective: il est venu à Rome à titre personnel, sans consulter d'abord Mondaye, qu'il informe après coup. A Rome, il loge à la procure générale de l'Ordre, via Monte Tarpeo, ouverte en 1896. Y résident deux frères de Frigolet, dont le fr. Alphonse Pugnère dont parle la lettre 2.

¹⁷) Il s'agit évidemment de la Loi **sur** les associations, mais le lapsus est révélateur: le projet de loi ne trompe personne. La loi, votée définitivement par les deux chambres, ne fut promulguée que le 2 juillet 1901.

¹⁸) La Congrégation *De Propaganda Fide* (pour la propagation de la Foi), vulgairement dite «la Propagande», était depuis 1622 chargée des missions. Le pape Léon XIII (1878-1903), attentif à dégager l'évangélisation des peuples des compromissions avec les pouvoirs politiques, avait, dans cet esprit, donné une grande importance à la centralisation romaine de toutes les questions missionnaires. La Propagande dirigée par les cardinaux Simeoni (1878-1892), puis Ledochowski (1892-1902) contrôlait les implantations nouvelles, la commission des territoires aux différents instituts missionnaires ou congrégations religieuses, leur activité: des rapports quinquennaux sur toutes les activités missionnaires devaient parvenir à la Propagande.

¹⁹) Mariano Rampolla (1843-1913) fut le Secrétaire d'Etat de Léon XIII pendant les seize dernières années du règne. Sans doute le Père Abbé Madelaine eut-il facilement rendez-vous à cause de la situation française, qui préoccupait fort le Cardinal, très franco-phile, et par l'entremise de Mgr Heylen, l'évêque prémontré de Namur.

Il me fallut voir également le Procureur général des Jésuites, qui, après avoir consulté son Général, m'a répondu qu'il regrettait de ne pouvoir nous être utile dans cette grave affaire²⁰).

Le Père Echbasch, Procureur général des Pères du St Esprit, fut très aimable, et entra pleinement dans nos vues. Il écrivit aussitôt à son général qui est à Paris, Mgr Leroy: nous attendons la réponse. Moi-même, je viens d'écrire à Mgr Leroy²¹).

Ce matin Dimanche, je viens de voir le Cardinal Ledocowsky, Préfet de la Propagande. Mgr de Namur²²), qui vient de quitter Rome, l'avait mis au courant de nos projets. Il m'a très bien accueilli. Dès que nous aurons la réponse de Mgr Leroy, si elle est bonne, la chose ira tout droit. Le Cardinal m'a dit de rédiger la supplique, et de retourner la lui présenter, il la signera aussitôt.

Le Cardinal Ferrata, que je viens de voir également, m'a fortement encouragé. Il est Cardinal Préfet de la Congrégation des Rites.

Voilà où j'en suis. Je ne sais pas, cher Père, quels sont vos projets, ni ceux de Nantes et de Balarin, mais comme je vous aime tous, j'ai pensé que peut-être, si je réussis, vous pourriez vous unir à moi, et nous passerions peut-être sous le même passe-à-vent. Nous serions *Les Prémontrés de France entretenant des missions à l'Etranger*²³).

Je n'eus pas le temps de vous écrire auparavant, car je dus partir *subito*, mais vous pouvez y penser. N'en parlez que *très confidentiellement* jusqu'à nouvel ordre, par ex. au R. Père Abbé bien entendu, à votre Conseil. Quand ce sera arrangé, il sera temps d'en parler. Je vais rester ici encore au moins 8 jours. Nous espérons voir le Pape, qui est fatigué, et recevoir sa bénédiction. Priez beaucoup pour nous.

²⁰) Pourquoi les Jésuites se récusent-ils? Probablement à cause de leur situation difficile: que la Loi fût ou non votée, ils savaient leur situation perdue en France. Il se peut aussi qu'ils n'aient pas souhaité voir les Prémontrés s'installer à Madagascar, où ils avaient fait appel déjà au secours des Lazaristes et des Spiritains.

²¹) Malgré l'amabilité du P. Archiviste de la Congrégation, je n'ai pu retrouver la trace de cette lettre, mais les Archives généralices de la congrégation possèdent une note du procureur général en date du 18 mai, adressée au secrétaire général dont voici l'extrait qui nous concerne: «2/ Prémontrés. Je ne vous en parle que pour mémoire, car ils ont dû écrire directement à Mgr le T.R. Père, après leur entrevue avec le R.P. Supérieur» (Arch. Gén. CSSP, 77 A1). La Congrégation des Pères du Saint Esprit (C.s.sp.) était implantée à Madagascar depuis 1898, où le Vicariat apostolique de Diego-Suarez (au Nord de l'Ile) lui avait été confié — le Sud étant depuis 1896 sous la tutelle des Lazaristes.

²²) Mgr Heylen était l'ancien abbé prémontré de Tongerlo (Brabant), choisi par Léon XIII pour le siège de Namur. Son amitié pour les maisons françaises de l'Ordre (qu'il accueillait dans son diocèse, lors de l'exil) était vive.

²³) Le prieuré de Balarin avait été fondé en 1867 à Montréal (Gers) à la demande de l'archevêque d'Auch, Mgr de Marguerie. Il était devenu indépendant en 1878. Voir B. Ardura, *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré*, Nancy, 1993, p. 91-92. Le prieuré de Nantes avait été fondé par Mondaye en 1879 à la demande de l'évêque de Nantes Mgr Lecoq, ami de la communauté de Mondaye (il avait été supérieur du Séminaire de Philosophie de Bayeux). Voir B. Ardura, *ibidem*, p. 403-405. Les deux prieurés ne voulurent pas, faute d'entente et de «personnel» participer à la fondation de Madagascar. Cf. l'amertume contenue, dans la lettre 11, sur les deux maisons qui *font bande à part*.

Fr. Jean²⁴) a une mine parfaite. Il travaille fort bien, et sa valeur est appréciée de tous les autres étudiants. Il a encore au moins 120 Fr. Si vous l'autorisez à revenir en France, au mois de Juillet, avec les nôtres, je lui avancerai l'argent nécessaire. Vous pouvez donc être sans inquiétude sur lui. Meilleure santé à Soeur Marie-Auguste²⁵). Les pouvoirs du P. Anselme sont demandés.

Tous ici, Pères et frères, vous envoient leurs saluts fraternels. Et moi, cher Père, je suis votre tout affectionné.

fr. G.M.

Je viens de voir les comptes de la Procure. J'enverrai, au mois de novembre, un 4ème étudiant. Mais le fr. Jean pourra venir, cette année encore 1902, et ne rien donner. Je donne à ma chère abbaye de Mondaye ce cadeau.

Si vous pouvez disposer d'un exemplaire de l'*Amitié de S. Bernard et S. Norbert*,²⁶) voulez-vous me l'envoyer, pour le Général des Cisterciens?

Lettre 2: Archives de Mondaye, M2/378-2.

28 mai 1901

Mon bien cher Père,

C'est la veille de l'Ascension que je rentrai à St Michel. J'avais quitté Rome sans avoir eu la consolation de voir le Pape, qui était très fatigué. Depuis mon retour ici, le P. Alphonse m'a écrit que, deux jours après mon départ, il vint du Vatican une lettre d'audience pour moi; c'était trop tard.

Mais avant de dire adieu à la Ville Eternelle, j'avais poussé la conclusion de notre affaire aussi loin qu'il était possible. Le Cardinal Ledocowski, Préfet de la Propagande, approuve notre projet de Mission. Dès que nous aurons la réponse

²⁴) Ce fr. Jean, dont parle régulièrement la correspondance, est le fr. Jean Pelcoq, né en 1878 à Juaye-Mondaye, entré à l'abbaye à 19 ans, en 1897, il reçut l'habit des mains du prieur Madelaine, et fit profession en 1899 en présence de Mgr Guérard, évêque de Coutances, ami de son oncle Jacques, chanoine de Coutances. Dès octobre 1900, ce brillant sujet était envoyé à l'Université grégorienne de Rome pour faire de solides études. Il y reste jusqu'en 1904, et en revient licencié en droit canonique, docteur en philosophie de l'Académie Saint-Thomas, et docteur en théologie. La note de bas de page de la lettre 1 nous apprend que c'est le P. Madelaine qui offrit au fr. Jean au moins ses deux premières années d'études romaines. Les moyens financiers de Frigolet étaient plus grands que ceux de Mondaye. Dans la communauté exilée en Belgique, le P. Jean Pelcoq sera professeur de théologie dogmatique, sous-prieur en 1909 (à l'élection abbatiale du P. de Panthou), prieur en 1915 (à l'élection abbatiale du P. Auvray). Voir *Nécrologe de Mondaye, pièces justificatives*, t. 2, p. 510-516).

²⁵) Soeur Marie-Auguste est l'une des (trois?) soeurs de la Congrégation des Sacrés Coeurs de Jésus et Marie qui s'occupaient de la lingerie et de la cuisine à l'abbaye.

²⁶) C'est un travail du P. Godefroid Madelaine publié en 1878.

de Mgr Corbet, Vicaire Apostolique de Madagascar Septentrional, le Cardinal nous donnera le Rescrit sans aucun retard.

Ici, j'ai déjà huit pères ou frères qui me demandent à partir; bien entendu, je ferai mon choix; il n'en faut pas tant, pour le premier départ. Croiriez-vous que nous avons une demi-douzaine de *juvénistes* qui voudraient aussi s'embarquer: pauvres chers enfants²⁷⁾!

Pendant que vous serez au Mesnil²⁸⁾, recommandez ce projet aux prières de Madame Husson et à toute notre chère communauté. Parlez-en avec Mr l'abbé Cosnilleau. Si vous en avez l'occasion, vous pouvez bien aussi en entretenir M. Cr. J'ai déjà demandé à Mgr Leroy de vouloir bien me communiquer le sommaire de ses Statuts approuvés par l'Etat. Vous me direz ce que M. Cr. vous aura communiqué: il peut beaucoup sur son ami ...²⁹⁾

Le fr. Jean, en arrivant ici, y trouvera le P. Gilbert³⁰⁾. Je le garderai bien jusqu'à la S. Norbert. Le lendemain, il pourra s'en venir à Paris avec moi. Je dois commencer, le 14 juillet, à la Cathédrale de Namur une octave de prédications en l'honneur de la Ste Vierge. Mgr de Namur m'a écrit qu'il a invité le R.P. Abbé de Mondaye à venir passer ces huit jours à Namur. Est-ce aimable?

Le fr. Jean est exempté régulièrement de service par le consul français de Rome. Vous n'avez qu'à lui demander son certificat de réforme, si c'est utile.

Pour la visite de Nantes et de Balarin, mon pauvre Père, vous n'avez qu'à lire les Statuts (4ème Distinction) et à vous y conformer, autant que la chose est possible. (Ne pas oublier la visite à l'abbé de Frigolet).

Deo gratias pour mon beau-frère. Je prie bien pour la Soeur Marie-Auguste. Elle a dû pleurer en quittant Mondaye. J'attends le P. Gilbert, vers le 25 juin. Nous parlerons du pays...

Adieu, cher Père. Servez autour de vous mon affectueux souvenir. Tout à vous de coeur.

fr. G.M.

²⁷⁾ Dans la tradition de la Maîtrise, fondée par le P. Edmond Boulbon en 1861 et fermée lors des expulsions de 1880, un juvénat avait été ouvert à nouveau en 1885. Les enfants y étaient enseignés par les Pères et participaient régulièrement aux offices.

²⁸⁾ Le Père Joseph de Panthou allait régulièrement au Mesnil Saint-Denis (diocèse de Versailles) où Mère Marie de la Nativité (Husson-Carcenac) avait fondé, en 1890, une maison de Norbertines, avec l'aide des frères de Mondaye. Le Mesnil, admis dans le Grand Ordre par le chapitre général de Schlägl, en 1896, était entretenu par la riche famille Husson. L'abbé Cosnilleau, chapelain de la famille au château du Mesnil et directeur spirituel de la jeune fondatrice, était devenu l'aumônier de la communauté. Les archives de Mondaye portent trace de la vive amitié pour lui du P. Madelaine et du P. de Panthou. Ce dernier mourut en 1915 au Mesnil Saint-Denis, tandis qu'il prêchait une retraite.

²⁹⁾ Il s'agit de M. Crouan, sur lequel je n'ai pas trouvé d'autres informations.

³⁰⁾ Il s'agit du frère Gilbert Sadot, né en 1840, entré à Mondaye en 1863, profès en 1864, prêtre en 1866, il fut envoyé l'année suivante à Balarin pour fonder. Dix ans plus tard, il était choisi comme supérieur de la maison, érigée canoniquement par Rome. Après les expulsions de 1880, le P. Gilbert assumait un ministère de prédication tous azimuts, avec un réel talent. Il mourut à Bois-Seigneur-Isaac, en 1910. Contemporain du P. de Panthou et du P. Madelaine, il fut pour eux un frère dévoué et sympathique.

Lettre 3: Archives de Mondaye, M2/378-3.

† Abbaye de Frigolet, 17 juin 1901

Mon Bien cher Père,

A moins d'imprévu, le départ de notre petite colonie malgache partira au mois d'août. Je pense donc que vous devez vous décider, et me dire si vous croyez pouvoir faire cause commune avec nous, pour essayer de nous sauver tous ensemble. Délibérez et récrivez-moi, s.v.p. sans retard.

De plus, pouvez-vous nous donner un missionnaire? Ne m'aviez-vous pas dit que le Père Anselme³¹) ou un autre aspirait à la vie missionnaire? C'est l'occasion de le montrer... Soyez libres, mais nous ne devons pas perdre de temps; il serait à désirer que notre fondation fût déjà faite.

Que le Sacré Coeur vous inspire ce que vous avez à faire pour le bien de Mondaye! Pour moi, je suis votre tout affectionné en S. Norbert.

fr. G. Madelaine

Lettre 4: Archives de Mondaye, M2/378-4.

Le Mesnil Saint-Denis (S. -&-O.), 24 juillet 1901

Très cher Père,

Il paraît que vous êtes en retraite. Que Dieu vous inonde, vous et tous vos confrères, de ses grâces et de ses bénédictions. Le Père Gilbert nous arriva, hier soir, tout plein de santé et de bonne humeur. Nous allons rentrer à Paris, et prendre le chemin du Midi, Montélimar, Bonlieu, Frigolet.

A Namur, la fin de mon séjour fut comme le début, fort agréable³²). Le bon Père Abbé allait bien et semblait fort content. Monseigneur se montrait aimable au possible. Samedi dernier, nous allâmes à Beauraing, le lieu de notre exil éventuel. Parc magnifique, ruines splendides. L'habitation peut servir pour une vingtaine de religieux. Pour en loger davantage, il faudrait des réparations au château.

Nous ne pûmes nous arrêter à Dinant, où est la maison que Monseigneur vous destine. Il paraît qu'elle est assez grande, et qu'on y peut loger beaucoup de monde. Balarin, Nantes et Mondaye y trouveraient un gîte suffisant³³).

³¹) Il s'agit du frère Anselme Guantin, né en 1870, entré à Mondaye en 1897, profès depuis 1899.

³²) Le Père Godefroid, comme semble l'indiquer la suite de la lettre, est allé s'entendre avec l'évêque de Namur, Mgr Heylen, sur le lieu possible d'accueil de la communauté de Frigolet en exil. La propriété de Beauraing, à laquelle il fait allusion, ne fut pas retenue finalement.

³³) L'abbaye prémontrée de Leffe, à Dinant, avait vu partir sa communauté en 1796, lors de la suppression des ordres religieux en Belgique. Elle fut en partie transformée en

Nous visitâmes Floreffe, le mardi. Mais le projet de *mutation* ne paraît pas encore mûr. Il en fut question³⁴). Vous ferez ce que vous voudrez, toutefois je ne pense pas qu'un voyage de vous à Namur ait grande utilité pour le moment.

A Paris, je revis Mgr Leroy, toujours bon, toujours obligeant. Le Général Gallieni est prévenu de notre venue à l'Ile Sainte-Marie. J'ai une lettre de lui pour une école professionnelle à établir.

Mgr Leroy pense que nous ferons bien de ne faire partir le 25 août qu'un Père et un frère, qui pourraient préparer pour le second départ tout ce qui est nécessaire dans une maison. D'ici à quelques jours, je vous récrirai pour vous dire ce qui est définitivement réglé à ce sujet. Prévenez le cher P. Denys³⁵).

A Paris, M. Demagny fut invisible. Il avait passé toute la nuit à recevoir les dépêches des élections. Son premier Secrétaire me reçut très bien. Excellent catholique, il voulut baiser mon anneau. On conseille l'autorisation; l'obtiendra-t-on? J'ai vu ici M. Cr. qui présentera lui-même la demande de nos soeurs, et appuiera la nôtre. Le jour où j'enverrai le dossier, je lui écrirai. Que Mondaye, Nantes et Balarin m'adressent sans retard les noms, âges, nationalités des religieux, avec l'état des meubles et des immeubles. Voulez-vous vous charger de cela? Le R.P. Abbé *comprend bien* qu'il ne doit pas être sur la liste. Bonjour aux soeurs. Pour les Visites, envoyez donc au R.P. Abbé les notes prises par vous; et il fera lui-même les Ordonnances³⁶).

Bonne retraite! Tout à vous de coeur.

fr. G.M.³⁷)

verrière, puis en 1839 en papeterie et enfin en fabrique de lin. Mais les religieux de Mondaye, lorsqu'ils durent partir, en 1903, n'eurent pas l'argent nécessaire pour acheter la propriété, et durent s'installer dans l'abbaye de Bois-Seigneur-Isaac, au prix plus abordable. Finalement, ce furent les religieux de Frigolet qui s'installèrent à Leffe-Dinant.

³⁴) Depuis les années 1890, l'Ordre essayait de récupérer l'ancienne abbaye de Floreffe, prestigieuse fondation du comte de Namur en 1121, contemporaine de Prémontré et l'une des quatre proto-abbayes de l'Ordre. Depuis 1817 c'était le petit séminaire du Diocèse de Namur. Le retour de Prémontrés à Floreffe aurait eu évidemment une portée symbolique considérable. Voir L. Hoefnagels, «Un projet de retour des Prémontrés à Floreffe en 1893», dans *Analecta Praemonstratensia*, t. VI, 1930, 341-346. Il est sûr que la nomination d'un chanoine prémontré au siège de Namur en 1899 faisait repenser alors fortement au projet avorté: au moins en parlait-on, comme le montre la lettre du P. Madelaine.

³⁵) Fr. Denys Kelders fit partie de la première équipe missionnaire de 1901, avec les frères Hugues Ménouret et Emile Schikélé de Frigolet. Né à Paris en 1875, fr. Denys était entré à Mondaye à l'âge de 20 ans, il était profès depuis 1897, ordonné prêtre le 22 décembre 1900.

³⁶) Ces «Visites» sont les visites canoniques (ou inspections) régulières des maisons. Le P. Willekens écrit au P. de Panthou le 24 juin 1901: «Je vous envoie une délégation en règle pour faire la visite canonique dans nos trois maisons de France (c'est à dire Frigolet, Nantes et Balarin) quant à Mondaye, c'est le Prélat de Grimberghen (abbaye-mère de Mondaye) qui fera cette visite comme pater-abbas, à la fin d'août ou dans le mois de septembre. Si je peux, je viendrai avec lui» (Arch. de Mondaye, Série L, Papiers Willekens).

³⁷) De la main du P. Gilbert Sadot, en marge de la dernière page de la lettre du P. Godefroid, ces lignes: «Très Révérend et cher Père Prieur, Je ne vous envoie qu'un simple bonjour, le cher Père Abbé vous envoyant une longue lettre. Que de fois déjà nous

Lettre 5: Archives de Mondaye, M2/378-5.

Abbaye de Frigolet, 28 juillet 1901

Mon bien cher Père, nous voici rentrés, en bonne santé³⁸). Le Père Gilbert va bien, il vous écrira sous peu. Il est tout heureux d'être à S. Michel. Tout bien considéré, le P. Denys peut faire partie du premier départ. Il sera même utile; car il est débrouillard. Vous nous l'enverrez donc avant le 25 août.

12 chemises de laine ou de toile, à votre gré. Ici, ils sont de laine. 12 mouchoirs au moins — 12 paires de bas (laine ou coton) — 12 serviettes toilettes — 4 mauresques — 2 paires souliers — 2 ou 3 soutanes légères — articles toilette — couverture voyage — livres usuels de théologie: bréviaires (note de Mgr Leroy).

Le fr. Jean est enfin venu! Il va bien. A Lérins, les moustiques l'ont dévoré. Il va fêter Sainte Marthe avec nous; et partira dans deux jours³⁹). Il va très bien et vous reviendra tout vaillant.

Tout vôtre en N.S. fr. G. Madelaine

Lettre 6: Archives de Mondaye, M2/378-6.

30 juillet 1901

Cher Père, je vais vous adresser une réponse par le fr. Jean qui partira demain. Point par point, je réponds à votre missive.

- 1) Vous n'avez pas à vous déranger pour voir la Belgique en ce moment.
- 2) Le R.P. Abbé serait heureux de «voir encore une fois Mondaye» ce sont ses expressions; mais il n'y viendra que si vous venez le chercher. Dans quelques semaines, si vous devez aller en Belgique préparer votre exode, vous le ramènerez.
- 3) L'état des meubles et des immeubles n'est point un état détaillé; on indique la maison, le jardin, etc. Comme meubles, un aperçu sommaire. Les Statuts que j'ai pu voir ne disent presque rien là dessus. Voir la note IV du comité des Jurisconsultes p. 5 (N° 3)⁴⁰).

avons parlé de vous et le ferons encore. Je ne suis pas trop fatigué. Je vous embrasse bien fort. Mille choses affectueuses à tous les confrères, surtout aux pères Henri et Augustin». Il s'agit du P. Henri Langlois et du P. Augustin Aubraye.

³⁸) Rentrés de Paris, sous-entend le P. Godefroid. Cette lettre nous rapproche encore du départ pour Madagascar. On entre dans les détails pratiques. Le P. Godefroid a changé d'avis, et pense maintenant que le fr. Denys Kelders de Mondaye ferait aussi bien de partir aussitôt avec les frères de Frigolet — ce qui va se passer. Il donne aussi — répondant sans doute à la demande du prieur de Mondaye — l'indication du trousseau du missionnaire.

³⁹) Il s'agit toujours du jeune fr. Jean Pelcoq, étudiant à Rome (cf. lettre 1), qui rentre par le chemin des écoliers (Lérins, Frigolet) à Mondaye, pour les vacances universitaires. Sainte Marthe (29 juillet) est une solennité patronale à Frigolet, puisque la collégiale de Tarascon (territoire paroissial où se trouve l'abbaye) est sous son patronage.

⁴⁰) Le Comité des Jurisconsultes des Congrégations, fondé en 1880 à la demande des chefs d'Ordres et de congrégations et présidé par le Baron de Mackau, aidait depuis 20 ans les congrégations dans leurs démêlés judiciaires, avec le gouvernement et les particuliers.

- 4) L'estimation de l'assurance est toujours *majorée*. Cependant, elle doit nous servir de base.
- 5) Il est maintenant convenu, n'est-ce pas, que le fr. Denys fera partie du premier départ. On lui préparera ici une soutane ou deux (oui, deux).
- 6) Le R.P. Gilbert vous retournera plein d'entrain et de bonne volonté! Il est ravi, et fait le bonheur de tous ici par sa bonne humeur.

Plus nous allons, plus on est hésitant en face de la demande d'autorisation. Toutes les congrégations attendent. Nous devons faire de même. Cependant je crois nécessaire, pour parer à toute éventualité, de préparer notre dossier. Donc envoyez-moi le tableau de vos religieux (moins le R.P. Abbé) et l'état de vos meubles et immeubles. Ecrivez à Balarin et Nantes de me faire le même envoi, sans retard. Matériellement, nous n'avons plus guère que le temps nécessaire pour faire signer nos Statuts par les Evêques où sont nos établissements.

Tout à vous de coeur.

fr. G.M.

Dernières nouvelles: le bon P. Gilbert va très bien. Il ne s'ennuie pas un instant. Demain nous irons ensemble à Marseille. Il y restera 48 heures; moi, je reviendrai aussitôt à mon troupeau. Courage et confiance en Dieu seul. *Ad Jesum per Mariam!*

Lettre 7: Archives de Mondaye, M2/378-7.

Saint Michel de Frigolet, le 9 août 1901

Mon bien cher Père,

Je commence par vous, ce matin, de peur de ne plus pouvoir y revenir. Les journées passent avec une rapidité!

a) le Père Denys d'abord. Qu'il envoie les colis directement au Bureau des Messageries maritimes, Marseille, Bouches-du-Rhône. Et qu'il les envoie le plus tôt possible. Ils doivent être à Marseille cinq jours avant le départ. Ses soutanes et ses bas sont tout prêts, il les prendra ici. Donnons, si vous le voulez,

Encouragé par l'archevêque de Paris, il reprit du service actif en 1901, publiant au fil des mois des circulaires adressés aux supérieurs de congrégations, leur expliquant la situation et conseillant ces religieux dans leurs démarches. La note IV, p. 5 dit: «Devront figurer à l'état, comme biens possédés par la congrégation, les immeubles reposant sur la tête d'un ou de plusieurs religieux, mais en réalité acquis pour le compte et avec les deniers de la congrégation. Ces biens constituent un apport dans une société de fait, existant entre les membres de cette congrégation, et doivent être déclarés à ce titre et avec ce caractère. Quant aux ressources à l'aide desquelles les congrégations pourvoient à l'entretien de leurs établissements, les congrégations seront absolument dans le vrai en déclarant qu'elles font vivre ces établissements avec les ressources mêmes qu'ils procurent, c'est à dire avec les profits apportés par les maisons d'éducation, la prédication, la vente de certains produits, aussi les rentes servies par les familles de religieux etc.» (Arch. de Mondaye, M2/218, doc. N° 8).

1200 fr. à nos missionnaires. Le Billet de passage, à lui seul, est de 808 fr. Nous espérons avoir la réduction de 30 %; mais ce n'est pas encore sûr. Et pour un premier établissement, 400 à 500 fr. ne seront pas de trop. Ne vous inquiétez pas des mauresques; ils en trouveront à Marseille. Ce sont des chapeaux et couvre-nuques d'un genre spécial...

b) Autorisation. Nous sommes toujours perplexes, en attendant le fameux «Règlement». Quand il paraîtra, s'il ne contient rien de draconien et de sectaire, nous verrons s'il y a moyen d'agir. Et aussitôt je ferai approuver les Statuts par les évêques de Bayeux, de Nantes, de Rodez, et les Archevêques d'Aix et d'Auch. Cela demandera du temps.

Le cher P. Augustin, de Nantes⁴¹), nous croit donc bien aplatis... Nous ne sommes pas, Dieu merci, des vendus. Et nous nous tenons debout en face de nos exécuteurs.

c) Nous avons eu la première visite de notre digne archevêque⁴²). Tout d'abord, il est un peu froid et réservé; mais comme il est resté trois jours avec nous, il s'est complètement épanoui; et il est reparti avec la promesse de nous revenir deux fois en septembre, pour les Ordinations.

Le Père Gilbert vous donnera tous les détails. Il s'embarque, Dimanche soir, pour Riom et la Normandie. Il va très bien, Dieu merci. On le soigne et on le pouponne.

Et le fr. Jean? Ne s'est-il pas perdu en route? Vous ne dites rien de son retour⁴³).

Tout à vous de coeur, cher bon papa.

fr. G. Madelaine

Mon bon souvenir à Soeur du S. Sacrement. Et à Monsieur l'aumônier, une vieille connaissance de Pont-l'Evêque.

Lettre 8: Archives de Mondaye, M2/378-8.

Samedi 17 août 1901

Mon bien cher Père,

1) Mgr l'archevêque d'Avignon avait eu la bonté de m'écrire pour m'appeler chez lui, et me faire voir les Statuts «vus par Rome et par le Président du

⁴¹) Il s'agit du Rme P. Augustin Balley. Ce normand (né à Villers-Bocage en 1840) était supérieur de la maison indépendante de Nantes. Le P. Godefroid précise «de Nantes» parce qu'il y a à Mondaye le P. Augustin (Aubraye).

⁴²) Il s'agit de Mgr Louis-François Sueur, archevêque depuis 1896, né en 1841, venu d'Evreux où il était évêque depuis 1894. L'abbaye de Frigolet n'est pas dans le diocèse d'Avignon, mais dans celui d'Aix.

⁴³) Le fr. Jean Pelcoq, qui ne s'est pas perdu en route, est arrivé à Mondaye la semaine précédente. On lit dans le journal du P. Joseph de Panthou, à la date du 2 août: «Le fr. Jean Pelcoq rentre de Rome après avoir subi son examen de 1ère année de théologie *cum laude*» (Arch. de Mondaye, M2/22, p. 26).

Conseil, qui a déclaré que c'était suffisant». Je me rendis donc hier à Avignon avec le P. Prieur. Sa Grandeur nous confia ces Statuts, à peu près semblables à ceux que vous m'aviez adressés. Et elle me donna tous les renseignements possibles.

2) Par ailleurs, le Comité de Jurisconsultes consulté par moi m'écrivait, il y a deux jours, la lettre la plus explicite pour nous conseiller de solliciter l'autorisation. Je la fais copier par un secrétaire pour vous l'adresser, ainsi qu'à Balarin et à Nantes⁴⁴). Il va sans dire que les Pères de ces deux maisons sont libres de leurs actions; mais n'est-il pas malheureux que nous ne puissions arriver à une action commune?...

3) Donc, en ce moment, je prépare le dossier. J'enverrai les Statuts à Aix, puis à Bayeux, puis à Rodez, pour l'approbation des Ordinaires. Nous n'avons que le temps nécessaire pour cela. Continuons de prier beaucoup et de faire prier; car l'heure est grave et pleine de périls.

Dites mon souvenir à la mère supérieure et à Soeur St Georges.

Le P. Denys est sans doute en voyage pour venir⁴⁵). Nous le recevrons à bras ouverts. On craint que ses bagages ne soient pas à temps à Marseille.

Donnez-moi de vos nouvelles. Monseigneur Amette est-il à Bayeux⁴⁶)?

La Soeur Marie-Auguste est-elle bien guérie?

Tout à vous de coeur.

fr. G.M.

⁴⁴) La copie annoncée (faite pour le P. Godefroid par le secrétaire fr. Gabriel) est conservée dans les Archives de Mondaye sous la cote M2/218, doc. N° 35. Le baron de Mackau conseille effectivement de demander l'autorisation, mais émet la réserve que le règlement d'administration publique qui apportera des précisions à la Loi n'est pas encore paru, et que son contenu pourrait changer le cours des choses. Mais il ajoute: «Préparez toujours le dossier, vous n'aurez que le temps». La fin de la lettre est également fort intéressante: «J'ajoute», écrit le baron, «que l'émigration à l'étranger va présenter des difficultés. Voilà la Belgique qui ne l'admet qu'à condition qu'on ne quètera point, qu'on n'enseignera pas, et qu'on n'aura pas de chapelle publique».

⁴⁵) Le frère Denys Kelders était bien en route pour Frigolet: il avait quitté l'abbaye le vendredi 16 août. Le matin, il célébra la messe conventuelle, pendant laquelle le fr. Léon Lecolley chanta le chant du Départ des missionnaires. Après la messe, le P. Prieur lui adressa une allocution. On lui baisa les pieds et il bénit la communauté. Il partit à 9 h pour Paris. Le lundi 19, il prenait la route de Frigolet, où il arriva le lendemain (cf. Arch. de Mondaye, *Journal du P. Gilbert Sadot*, M2/6, p. 291). Le P. de Panthou ajoute un détail au récit du P. Sadot: le missionnaire fut conduit par son prieur chez l'évêque de Bayeux, qui lui donna sa bénédiction.

⁴⁶) Le P. Madelaine se préoccupe de savoir si l'évêque de Bayeux est chez lui parce qu'il veut une réponse rapide à sa demande d'approbation par l'ordinaire. Mgr Léon-Adolphe Amette, né en 1850, avait été sacré évêque de Bayeux le 25 janvier 1899, trop tard pour que le P. Godefroid noue avec lui des liens intimes (étant parti à Frigolet en novembre 1899). Mgr Amette aimait Mondaye et sa recommandation de l'abbaye aux autorités civiles fut *chaude* (cf. lettre 11).

Lettre 9: Archives de Mondaye, M2/378-9.

Abbaye de Frigolet, 21 août

Très cher Père,

Le petit Père Denys nous arriva hier, très bien portant. Le voilà qui visite l'abbaye avec le Père Hugues! Ils font connaissance tous les deux, et aussi le fr. Emile. Nous avons leur billet de passage. Tout s'arrange bien pour le départ qui aura lieu Dimanche prochain, à 4 h d'après midi. Prions bien pour nos trois missionnaires, qui sont pleins d'entrain.

J'étais hier à Aiguebelle, pour la fête de S. Bernard. Le Rme Père Abbé reçut, séance tenante, deux lettres du Procureur général des Cisterciens à Rome. Le Pape *engage vivement* les Cisterciens à demander l'autorisation. Il réproue absolument l'attitude des journaux français «qui ont un langage de commères et de paladins»⁴⁷).

Pour moi, je lis et j'écoute tout. Je prépare le dossier. Et nous attendons. Les Statuts signés par Mgr Bonnefoy, notre Archevêque⁴⁸), vont l'être par Mgr de Bayeux.

Le P. Gilbert a dû vous retourner vaillant. Le vilain!! Il ne m'a pas encore récrit⁴⁹).

Je ne crois vraiment pas qu'il y ait danger à ce que le Rme Père Abbé vienne vous voir. Ce ne sera qu'une apparition de quelques jours: mais votre lettre, qui m'arrive à l'instant, m'annonce une autre décision. Je m'en rapporte à votre sagesse.

Je ne vous ai pas envoyé les Statuts, par défaut de temps, mais sauf quelques mots, ce sont ceux que vous m'aviez envoyés et que m'a communiqués Mgr l'Archevêque d'Avignon. Mgr de Bayeux vient de m'écrire une très bonne lettre dans le même sens.

Courage! Faisons l'oeuvre du Bon Dieu. A travers les difficultés, allons droit notre chemin. Tout à vous en N.S.

fr. G.M.

⁴⁷) Restaurée en 1815, l'abbaye N.D. d'Aiguebelle (diocèse de Valence) avait des liens anciens et amicaux avec Frigolet. L'abbé dont il s'agit ici est Dom Marie Abrie (1882-1923). La communauté d'Aiguebelle ne fut pas inquiétée — le ministère Combes déposa un avis favorable à l'autorisation des trappistes devant le Sénat, en 1903. Dom Marie acheta en 1907 une maison dans le diocèse de Turin pour servir de refuge éventuel à son abbaye, mais les moines n'eurent jamais à quitter le sol français.

⁴⁸) François-Joseph Bonnefoy, natif du Var (1836) évêque de La Rochelle depuis 1892 était le tout nouvel archevêque d'Aix (intrônisé le 22 juin 1901), et fit sa première visite à Frigolet au mois d'août (cf. lettre 7), apparemment séduit par l'abbaye (cf. lettres 15 et 16) pour laquelle il fit les meilleures recommandations.

⁴⁹) En marge, le P. Godefroid, qui a reçu une lettre du P. Gilbert entretemps, note: «4 h: c'est fait!»

Lettre 10: Archives de Mondaye, M2/378-10.

23 août 1901, midi

Mon bien cher Père, nous venons de chanter la messe du départ de nos missionnaires, la messe de la Sainte Vierge. Après les vêpres, cérémonie du baiser des pieds; et Bénédiction du S. Sacrement. Demain, nous allons coucher à Marseille. Et Dimanche, à 4 h le *Calédonien* emportera nos trois apôtres.

Mgr d'Aix et Mgr de Bayeux ont signé nos Statuts, et y ont ajouté les recommandations *les plus chaleureuses*. A l'occasion, remerciez Monseigneur. Reste Mgr de Rodez⁵⁰). Le Père Marie-Bernard⁵¹), qui est ici, lui présentera les Statuts. Et ce sera fait. De ce côté-là, *omnia parata sunt*.

Vous ai-je dit que les Cisterciens et les Trappistes ont reçu l'ordre de se tenir prêts à la demande en autorisation, *de la part du pape*?

Nous, continuons de prier, de réfléchir et d'attendre. Je vous tiendrai au courant; faites de même à mon endroit, n'est-ce pas?

Courage, mon pauvre frère! Confiance en Dieu seul! Tout à vous de coeur.

Fr. G.M.

Lettre 11: Archives de Mondaye, M2/378-11.

† 26 août

Très cher Père,

Vous avez dû recevoir ma dépêche de Marseille. Hier, à 4 h, le *Calédonien* les emporta. Nous pleurons bien; mais ils sont pleins d'entrain, nos chers missionnaires.

Oui, il est bien fâcheux que sur cinq maisons, deux fassent bande à part. A la grâce de Dieu! Nous avons fait pour le mieux. Le dossier n'est pas encore parti. Les Statuts sont à Rodez et reviendront demain. Mgr d'Aix et Mgr de Bayeux y ont ajouté une *chaude* recommandation.

Je vous envoie copie des Statuts; Vous pouvez les garder. A l'article de la direction de la Congrégation, on a mis Frigolet comme maison principale. Le Gouvernement veut avoir une maison qui réponde pour toutes; mais il va sans dire que Frigolet n'est rien de plus que les autres maisons.

Aujourd'hui même, notre avocat vient passer la journée ici. Et nous allons mettre la dernière main au dossier. Je ne le ferai pas partir avant une dizaine de jours.

⁵⁰) Mgr Louis-Eugène Franqueville, né en 1845, évêque de Rodez de 1900 à 1905.

⁵¹) Le P. Marie-Bernard Florens (1844-1912), entré à Frigolet en 1867, il fut envoyé dès l'ordination à Conques (en 1873) où il resta toute sa vie, vicaire puis curé (1884-1912). En 1901, il fut sécularisé par manière de précaution, afin de garder le patrimoine de Conques (cf. lettre 18).

Puisque vous voulez la note du P. Denys, écoutez:

2 soutanes	70 FF
Couverture voyage	10.50
Mauresques	5.25
Divers achats	10.60
	96.35

Allez donc voir le R.P. Abbé, votre visite lui fera plaisir. Et à Namur, vous saurez ce sur quoi vous pouvez compter s'il faut aller en Belgique. Mgr de Namur s'est occupé de Frigolet. Nous avons le château de Beauraing à notre disposition.

Récrivez-moi toutes vos observations, au sujet de nos affaires.

Tout à vous de coeur.

fr. G.M.

Lettre 12: Archives de Mondaye, M2/378-12.

Abbaye de S. Michel, 10 sept. 1901

Mon bien cher Père,

Je reçus hier soir votre missive du 7. Je venais d'envoyer au Père Augustin une carte-lettre concernant nos Statuts; je ne savais pas si vous étiez rentré de votre voyage en Belgique.

Grâce à Dieu, vous voilà revenu en bonne santé. Votre voyage a été heureux. Vous avez vu le Révérend Père Abbé; vous avez été cordialement accueilli par Monseigneur de Namur. Vous savez maintenant où vous pourrez, s'il le faut, grouper votre cher petit troupeau. Que le bon Dieu soit béni qui, au milieu de nos tracas, *coronat nos in misericordia et miserationibus*.

Comme vous l'a dit Monseigneur de Bayeux, nous avons été obligés, vu l'insistance de notre avocat, Mr Druzon, de faire deux petites modifications aux Statuts, ce qui a nécessité une nouvelle rédaction et un nouvel envoi aux évêques. Cela m'a assez ennuyé, mais il a fallu s'y résoudre. Ajoutez à cela qu'il y a eu erreur de direction à la Poste pour Mgr d'Aix, ce qui nous occasionne un retard de 8 jours.

Les deux modifications ne changent rien au fond de nos Statuts; à toute force, Mr Druzon a voulu supprimer le mot *retrocéder*. Et de plus, il a voulu absolument faire figurer notre industrie de cierges et de vins de Messe comme ressources. Cela ne regarde que Frigolet. Comme nos Statuts devront encore aller à Mgr de Nantes⁵²), je ne pense effectuer notre demande que vers le 22.

Nos chers voyageurs vont bientôt saluer Madagascar. Dans trois ou quatre jours, ils y seront. De Diégo Suarez, ils doivent nous envoyer une courte dépêche: chaque mot coûte 7 fr. 20.

J'ai reçu les 150 fr. contenus dans votre lettre chargée; merci cher Père.

⁵²) Mgr Pierre-Emile Rouard, dijonnais, né en 1839, évêque de Nantes depuis 1896.

Vous êtes bien embarrassé pour votre bon petit postulant. Si vous l'acceptez, vous vous brouillez *in aeternum* avec Mgr de Coutances, qui n'est pas breton pour rien⁵³). Il est à craindre que le résultat soit le même, si le cher enfant va à Nantes...

Ne pourriez-vous pas faire le voyage de Coutances, exposer à Mgr l'insistance du jeune homme, lui dire le prix que vous attachez à sa vocation, vu qu'il est le petit neveu d'un martyr de Coutances. Vous y mettriez tout votre cœur. Dieu aidant, vous emporteriez peut-être le morceau. Décemment, Mgr ne peut pas vous refuser. S'il le fait, vous verriez ce que vous pourriez faire. Vous lui diriez: «Mgr, cet enfant insiste absolument. Canoniquement, c'est son droit de suivre l'appel de Dieu. Vous ne m'en voudrez pas de ne point le laisser à la porte». Hélas, à l'époque où nous sommes, les évêques sont maîtres absolus, et nous devons les ménager⁵⁴).

Oui, j'ai reconnu *Jean qui rit*... Oh, le bon enfant.

Tout à vous de cœur en N.S.

fr. G.M.

Lettre 13: Archives de Mondaye, M2/378-13.

† 13 septembre, Vendredi

Oui, mon brave Père, j'ai reçu votre lettre de Samedi, celle où vous me relatez votre voyage en Belgique. De même hier, j'ai reçu votre petite épître, écrite aux Bénédictines de Bayeux. Vous pouvez donc être sans inquiétude de ce côté.

Les *Statuts* sont à l'Evêché de Nantes, d'où ils me reviendront, j'espère, dans trois ou quatre jours. C'est alors, vers le 20, que je les enverrai à M. Cosnilleau qui ira les porter à Paris. Et M. Cr. à qui j'écirai en même temps, les recommandera. Je ne vois pas qu'il y ait d'autres pièces à présenter...

Si vous pouvez voir Mgr de Bayeux, demandez-lui donc de recommander aussi notre dossier à M. Demagny; ce ne sera pas inutile.

⁵³) Il s'agit de Mgr Joseph Guérard, né en 1846 à Loudéac (Côtes-du-Nord), dont toute la carrière ecclésiastique s'était déroulée à Rennes, où il fut sacré évêque en 1898. Mgr Guérard aimait beaucoup Mondaye, où il était venu — notamment — en 1899, lors de la profession du fr. Jean Pelcoq. Les choses s'arrangent assez vite, sans doute, puisque le journal du P. de Panthou indique, à la date du 12 novembre: «Mgr Guérard me fait expédier par M. le V.G. Lepetit les lettres testimoniales d'Adrien Toulorge, sans observations et sans retard» (M2/22, p. 27).

⁵⁴) Les conseils donnés au P. Joseph dans cette dernière partie de la lettre sont bien caractéristiques du rapport qu'ils entretiennent. Le P. Godefroid dicte à son ancien sous-prieur la démarche à faire et jusqu'à la conversation à tenir. Le P. de Panthou n'eut pas à faire le voyage de Coutances (du moins son journal ne mentionne aucun déplacement à Coutances entre septembre et octobre) et accueillit le postulant à Mondaye le 26 octobre suivant. Il s'agissait du jeune Adrien Toulorge («élève distingué de Saint-Lo», dit le journal du P. Sadot, M2/6, p. 291), neveu du P. Toulorge, prémontré de Blanchelande, martyr de la Révolution. Il prit l'habit le 21 novembre suivant.

Avec le fr. M. il faut procéder sans précipitation. Mais si vous avez des raisons graves de douter de lui, vous avez un moyen canonique de vous en débarrasser : c'est de le *renvoyer*. Il n'a que des vœux simples. Dans ce cas, vous réunissez vos *Majores* : vous signez un procès-verbal de votre réunion. Vous l'envoyez au Général, qui l'examine avec deux autres abbés. S'il y a lieu, il prononce le *renvoi canonique*. Mais avant d'en venir là, usez de tous les moyens de persuasion et de charité.

Ce soir, nous recevons Mgr, pour une ordination. Il nous a pris en affection. Il reviendra, le 22, pour une autre ordination⁵⁵).

Tout à vous en N.S.

fr. G.M.

Lettre 14: Archives de Mondaye, M2/378-14.

† 19 sept. 1901

Très cher Père,

Hier, je reçus votre lettre recommandée. Et ce matin, je viens d'y répondre par dépêche. Ce qui ne m'empêche pas de vous écrire ces quelques lignes explicatives.

Comme vous, j'avais bien remarqué ces nouvelles et ces communiqués contradictoires. Et je disais mes inquiétudes au Père Prieur. Au reçu de votre lettre et du billet du fr. Charles, je partis pour Avignon, pour voir Monseigneur, dont j'ai été à même d'apprécier la très réelle élévation de vues; dans toutes ces circonstances difficiles, il nous montre ainsi qu'à ses propres communautés (sauf peut-être les Jésuites!) une vraie bienveillance effective. Il ne se contente pas de paroles; il agit; et toujours en prêtre et en évêque, je le sais.

Je lui expose mes perplexités, sans réticence. Il me répond : « Mon Père, ne vous laissez pas impressionner par les journaux; ils ont un but politique. Tenez-vous en aux données certaines que je vous ai fournies. Les Dominicains, les Franciscains, les Rédemptoristes demandent l'autorisation : faites comme eux. Le Provincial des Dominicains, arrivant de Rome, me disait, il y a quatre jours, qu'à Rome, tous les chefs d'Ordre sont pour cette démarche. Si vous n'obtenez pas l'autorisation, vous aurez pour vous d'avoir eu confiance dans la loyauté des gouvernants. Il n'y a pas un évêque en France — même Mgr F. — qui voudût empiéter sur les droits du Pape. Le voudût-il, il serait honni... Je vous donne toujours le même conseil : demandez l'autorisation. Toutefois, pour le cas où elle serait refusée, mettez vos valeurs et vos meubles précieux en sûreté ».

⁵⁵) Il y a eu déjà le 24 juin une ordination (fr. Jacques Mison), celle du 13 septembre m'échappe : le frère n'est plus dans le *Catalogus* de 1928, et ne figure pas dans la liste d'H. Fournel (*Cent années de vie norbertine en Provence, 1858-1958*, Frigolet, pro ms., 1958). Le 22 septembre, c'est le fr. Evermode Paul Riot et le fr. Ludophe Bourgeat qui sont ordonnés prêtre.

Cela étant, je vais dire à M. Cosnilleau de faire présenter notre demande par M. Cr. après le 21 septembre, le Tsar parti.

Tout à vous en N.S. Prions et allons droit notre chemin, sous la garde du Sacré Coeur.

fr. G.M.⁵⁶⁾

Lettre 15: Archives de Mondaye, M2/378-15.

20 sept. 1901

Mon bien cher Père⁵⁷⁾,

Nous venons de célébrer le Service anniversaire du R. Père Denys. Deux années se sont déjà écoulées depuis sa mort; et bientôt il y aura deux ans que l'on m'enleva à mon pays, à ma chère maison, au milieu dans lequel je comptais bien finir mes jours. O destinée! Non: ô Providence!

Demain, Mgr notre Archevêque vient pour faire quatre ordinations: un diacre et trois jeunes prêtres. Décidément, Mgr nous a pris en affection.

Depuis 48 h, j'ai passé par de vraies transes. Notre bon Père Joseph me communiquait une lettre de Paris, alarmiste, pessimiste, noire au delà de tout. Je me demandais si je n'allais pas vous télégraphier de surseoir au dépôt de notre dossier à Paris.

Vite, je partis pour Avignon. Mgr d'Avignon me rassura, et me donna des détails précieux. Je revins plus fort. Aujourd'hui, notre avocat, jurisconsulte distingué, me rassure encore davantage.

Et, de plus, je reçois une nouvelle missive du P. Joseph: Mgr de Bayeux a remis les choses au point. Mais il faut convenir que j'ai passé de mauvais moments...

Lettre 16: Archives de Mondaye, M2/378-16.

Samedi 21 sept. 1901

Mon bien cher Père,

Votre pli du 17 m'est fidèlement arrivé. Les nouvelles fournies par Mgr de Bayeux m'ont fait grand plaisir; elles n'ont fait que confirmer celles que j'avais

⁵⁶⁾ En marge de cette dernière page: «Nos avocats et nos conseils continuent de nous recommander la même ligne de conduite».

⁵⁷⁾ Cette lettre n'est pas adressée au P. de Panthou (dont parle le dernier paragraphe) et il manque un feuillet. Je l'ai laissée cependant dans ce lot de lettres, parce qu'elle exprime la plainte touchante de l'exilé provençal, et aussi parce qu'elle montre que le ton rassurant à l'égard du P. Joseph n'est pas le sentiment intérieur de Madelaine, fort préoccupé lui-même.

reçues de différents côtés. Hier encore, Dom Gréa⁵⁸) m'envoyait des renseignements puisés aux sources les plus authentiques, et qui nous montrent que nous suivons bien la pensée du Pape. *Deo gratias!*

Demain, nous avons trois ordinations. Trois nouveaux prêtres. Mgr d'Aix va nous arriver, ce soir. Il nous a pris en très grande affection. Il le répète partout.

Si vous voulez envoyer une lettre à Madagascar, il est temps d'y penser; le bateau partira, le 25, de Marseille, à 4 h d'après midi.

Le P. Benoît va nous arriver sous peu, je suppose; déjà une lettre est venue à son adresse⁵⁹).

Les soeurs de Bonlieu s'en vont à Grimberghen. Une première escouade est partie, mercredi dernier, conduite par le P. Xavier⁶⁰). Les autres suivront, la semaine prochaine. Pauvres soeurs! Que Dieu les garde et les protège!

Continuons de prier et de veiller. *Ecce non dormitabit neque dormiet qui custodit Israel.*

Tout à vous de coeur, mon cher Père. Mes amitiés au Père Augustin, l'heureux tonton.

fr. G.M.

Lettre 16 bis: Archives de Mondaye, M2/218.

Lundi 23 sept. 1901

Très cher Père, Je reçus hier le récépissé du dépôt de notre demande. Nous voilà tranquilles pour quelques mois, de ce côté-là. Mais il ne faut pas s'endormir, et se tenir prêt, comme si la demande devait être refusée. C'est le moyen de n'être pas surpris. Mr. Crouan va nous recommander à son ami. La Mère de

⁵⁸) Adrien Gréa (1828-1917) fondateur des chanoines réguliers de l'Immaculée Conception. A cette époque, Dom Gréa, béni abbé en 1896, vivait à l'abbaye Saint-Antoine, au diocèse de Grenoble, et ses liens avec Frigolet étaient anciens.

⁵⁹) Les lettres 16, 17, 19 et 20 font allusion à un P. Benoît, manifestement peu sûr de sa vocation, et désireux de passer de Mondaye à Frigolet. Il s'agit sans doute du P. Benoît Coguebert de Neuville, né en 1857, entré à Mondaye en 1878. Prêtre en 1881, il était en 1900 prévôt de la résidence entretenue à N.D. de Grâce de Honfleur par l'abbaye.

⁶⁰) Le monastère Sainte-Anne de Bonlieu (diocèse de Valence) était une maison de Norbertines fondée par Mère Marie de la Croix Odier de la Paillonne en 1871. Depuis 1874, la maison appartenait à la Circarie de Brabant, sous la responsabilité des abbés de Tongerlo. Abbessse en 1899, Marie de la Croix emmena sa communauté en Belgique en 1901. Les soeurs trouvèrent refuge au château de Grimberghen, prêté par la famille de Mérode; elles y restèrent jusqu'en 1933. Le P. Xavier dont il est question ici est le P. X. Rieux dit de Fourvière (1853-1912) écrivain et prédicateur provençal célèbre. Entré à Frigolet en 1874, il fut envoyé en juin 1899 par le P. Abbé Denys Bonnefoy à Bonlieu comme aumônier de la communauté.

l'Annonciation à son frère. Nous, nous n'avons qu'à nous recommander au Sacré Coeur, à la S. Vierge, à Saint Norbert notre Père.

Ci-joint une lettre du Père Hugues pour le Père Augustin. Nous eûmes hier l'ordination de trois nouveaux prêtres. *Deo gratias*.

Le P. Benoît m'écrit qu'il nous arrivera après demain matin, arrivant de Lourdes.

Mes amitiés au P. Gilbert et au P. Augustin. Union de prières, n'est-ce pas? Notre P. Herman est au plus mal...

fr. G.M.

Lettre 17: Archives de Mondaye, M2/378-17.

13 oct. 1901⁶¹⁾

J'arrive au Père Benoît. Il me fit vraiment l'ouverture dont il vous a écrit. Je lui fis la réponse qu'il vous rapporte; mais je ne croyais pas qu'il attachât un si grand sérieux à cette demande, que je pris pour une sorte de compliment sur son séjour à Frigolet. Si bien que le cher Père me dit: «Ah, vous ne voulez donc pas de moi? — Ce n'est pas cela, lui répondis-je; mais je me reprocherais d'enlever à Mondaye ses sujets». Je pouvais croire que l'enthousiasme se refroidirait; mais non; l'impression demeure.

Et le cher Père Benoît m'a écrit à peu près dans les mêmes termes qu'à vous, me renouvelant sa demande de venir à Frigolet, tout en restant profès de Mondaye. Mon avis est que le Père Benoît vous restera jusqu'à la fin du Jubilé: pendant ce temps, l'enthousiasme des premiers jours aura le temps de tomber; et sa résolution se mûrira; et alors on verra à prendre une résolution ferme. Je vais lui répondre dans ce sens; vous lui ferez parvenir cette missive, s.v.p.; car je ne sais où la lui adresser.

Ce sera sagesse de donner aux impressions et aux raisons graves et sérieuses du Père Benoît l'épreuve du temps et de la réflexion avec la garantie surnaturelle de la prière.

Et vous, cher Père, continuez de faire l'oeuvre du bon Dieu, avec courage et persévérance. Rien de neuf, du côté de la loi. Nous allons être tranquilles pour quelques mois; mais après?... Veillons et prions ensemble.

Tout à vous de tout coeur.

fr. G.M.

PS Du papa Gilbert, nous ne disons rien, car il s'est sans doute envolé vers quelque plage nouvelle... à Muneville le Bingard, pays du Saint Martyr de la vérité... Proficiat.

Et le brave Père Augustin, que devient-il?

⁶¹⁾ Cette date est d'une autre main que celle du P. Godefroid. Il manque, manifestement, les deux premières pages du double feuillet de la lettre.

Lettre 18: Archives de Mondaye, M2/378-18.

Jour de la Toussaint

Mon bien cher Père,

Je n'ai pu venir à vous plus tôt. J'arrive en effet de Conques, et ce n'est pas un petit voyage. Songez que j'ai dû y conduire et installer un nouveau prieur, le P. Ernest. Il est jeune, mais excellent religieux⁶²). J'ai dû hélas! consentir à laisser séculariser *ad tempus* le P. Marie-Bernard, pour conserver la propriété, et réserver l'avenir. Le pauvre cher Père a pleuré toutes les larmes de ses yeux; mais il a fallu, de part et d'autre, se résoudre à cette dure nécessité.

Nos trois étudiants de Rome sont arrivés en bonne santé. Le Frère Jean a été bien édifiant ici. C'est un bon sujet pour Mondaye.

Nous avons reçu un long courrier de Madagascar. Mgr Corbet demande encore un père et un frère. Ici, nous sommes à peu près épuisés: cinq religieux à Storrington, quatre à Madagascar⁶³), deux à Rome, un à Conques; la maison se dégarnit. Auriez-vous un père ou un frère de dévouement?... Je vais poser la même question à Nantes. Si nous n'en trouvons pas, on attendra à Madagascar.

Vous avez, cette année, beaucoup donné à la vie active. Si vous Marthe a été si occupée et si empressée, il convient de donner à Marie sa part, qui doit être prépondérante. Plus vous avez à faire, à prêcher, à diriger les autres, plus vous devez être intérieur et surnaturel. Revenons toujours, cent mille fois en une journée, à Jésus, notre centre, notre unique Ami.

La pensée habituelle et vivante de Dieu, les offrandes répétées de nos actes et de nos peines: voilà notre Journée religieuse, ce sont les *dies pleni*...

Voici le 2 novembre, le 4 novembre, le 14 novembre... anniversaires douloureux⁶⁴)! Que Dieu soit béni! Tout à vous,

fr. G.M.

⁶²) Le Père Ernest Dubois, né à Beaumont (diocèse de Viviers) en 1875, a alors 26 ans. Il est entré à Frigolet à peine âgé de 16 ans, en 1891. Prêtre depuis l'année précédente, il est alors circateur de l'abbaye. Supérieur à Conques de 1901 à 1903, il reviendra à Frigolet pour être maître des novices puis prieur de 1920 à sa mort, en 1932, à l'âge de 57 ans.

⁶³) Les premiers missionnaires avaient donc été rejoints par deux autres (les fr. Evermode Riot et un fr. Gabriel?). En 1902, ils seront encore augmentés des fr. Privat Reboul et Théodore Gras, lors de l'ouverture de la mission de Vohémar.

⁶⁴) Le 2 novembre 1899, le P. Godefroid tint son dernier chapitre de prieur à Mondaye, il quitta l'abbaye le 4. Le 14 novembre est la date de son anniversaire (né en 1842, le P. Godefroid entre alors dans la 60ème année) et aussi le jour de son arrivée à Frigolet en 1899.

Lettre 19: Archives de Mondaye, M2/378-19.

25 novembre 1901

Mon bien cher Père,

Nous allons commencer notre retraite ce soir. C'est le Père Vallée qui va nous la prêcher. Je lui recommanderai de le faire *cum brevitare et facilitate sermonis*. Demandez au Sacré Coeur notre conversion, la mienne surtout: je le dis avec conviction.

Avant de chanter le *Veni Creator*, je veux vous envoyer un mot; car pendant la retraite, nous ferons en sorte de nous enfermer dans notre solitude. Malgré vos réclamations *intéressées*, le 14 novembre, je suis bien entré dans ma 60^e année, qui compte déjà onze jours. Il est temps de penser «aux années éternelles».

Je me suis réjoui de voir s'accroître la famille religieuse de Mondaye⁶⁵). A tous vos nouveaux novices, j'envoie mes félicitations avec une bonne bénédiction. C'est maintenant qu'il nous faut trouver quelqu'un pour Madagascar, mon brave. Pas vous! Vous êtes, comme moi, hors de service! Il nous faut des jeunes, avec la maturité que donne l'humilité profonde.

Aujourd'hui, nouvelle lettre du P. Hugues. Tout va très bien là-bas. Belles fêtes de la Toussaint! Que Dieu bénisse nos chers Apôtres! Que la S. Vierge les protège!

Avez-vous des nouvelles de votre Conseil municipal? Le Maire de Tarascon m'a communiqué la lettre préfectorale. Je ne sais pas le résultat de la délibération. A Conques, ce fut très favorable⁶⁶).

Le P. Benoît m'écrit une longue lettre où il m'expose ses désirs et ses hésitations. Le temps et la grâce vont l'aider à mûrir son projet. On désire souvent ce qu'on n'a pas: il faut se défier de cet écueil. Dans tous les cas, c'est un brave enfant, la grâce l'a bien transformé.

Voici un mot concernant le triste Père Vital⁶⁷). J'ai répondu à Madrid en disant qu'il ne pouvait rentrer en France. Que Dieu nous en préserve!

Dites mon bonjour bien affectueux au Père Augustin, je vous en prie.

A l'occasion, veuillez dire au Cimetière un *De profundis* en mon nom pour le P. Herman et le P. André. Je n'oublie pas l'âme de votre digne mère, qui voulut bien aussi être la mienne.

Au revoir, cher Bon Père. Avez-vous le Père Gilbert? S'il est à la maison, je l'embrasse, et vous aussi, mon *vieux* de 59 ans bientôt sonnés!

fr. G. Madelaine, abbé.

⁶⁵) Le 21 novembre précédent, le P. de Panthou a donné l'habit à quatre postulants: les fr. Jean-Baptiste Portail, Marc Lehoussu (de Saint-Lô), Louis Carel (de Bayeux) et Adrien Toulorge, (de Muneville le Bingard, au diocèse de Coutances).

⁶⁶) La loi prévoyait que la demande d'autorisation devait être accompagnée par l'avis du conseil municipal de la commune d'implantation de la congrégation. Cf. lettre 20.

⁶⁷) Ce P. Vital, indésirable, était en Espagne depuis l'automne 1899, comme l'atteste une lettre du recteur de Saint-Louis des Français de Madrid au P. Abbé de Mondaye (Série L, Papiers Willekens, 1900), mais les circonstances de son départ m'échappent.

Lettre 20: Archives de Mondaye, M2/378-20.

† 17 décembre 1901

Très cher Père,

Je vous remercie de votre dernière missive. Vous avez bien voulu penser au 14 Décembre⁶⁸). Continuez de prier et de faire prier pour moi; plus que jamais, je ressens le besoin de secours céleste.

Vous me demandez le résultat des délibérations de notre Conseil municipal. A l'unanimité, il a appuyé notre demande en autorisation. Combien pèseront ces suffrages des Conseils municipaux? Qui pourrait le dire? Enfin, ils prouvent, en tout cas, que Mondaye, Conques, Tarascon, sont attachés à leurs *moines*⁶⁹).

⁶⁸) Le 14 décembre est la date anniversaire de la bénédiction du nouvel abbé de Fri-golet, en 1899, par Mgr Gouthé-Soulard.

⁶⁹) Il y a probablement un trait d'humour, sous le sérieux du propos: il a toujours été impos-sible de rendre populaire l'appellation de chanoines. Pour la population qui entourent les mai-sons canoniales, la distinction est par trop subtile: dans une abbaye, il ne peut y avoir... que des «moines»! Reste que le jugement du P. Godefroid est pertinent: le départ des religieux en 1903 (ou religieuses, à Bonlieu en 1901) sera ressenti comme une injustice par la population locale. Nous savons par le Journal du P. de Panthou (M2/22, p. 28) qu'à Juaye-Mondaye, le conseil fut très favorable: «23 novembre: Délibération du conseil municipal de Juaye-Mon-daye pour donner son avis sur l'opportunité de notre autorisation. Malgré les difficultés du jour et de l'heure, tous les conseillers avaient tenu à être présents — sauf un seul qui, absolument empêché, a envoyé son adhésion par écrit. A l'unanimité, ils ont réclamé notre autorisation». A la date du 13 décembre, le P. de Panthou ajoute: «M. le Sous-préfet de Bayeux, dans sa visite à la commune de Juaye, est venu à l'Eglise. Il a été reçu par le P. Henri Langlois, curé, et le P. Théodore Gautier, vic. Il leur a exprimé sa satisfaction du vote favorable du conseil municipal en notre faveur, et a dit l'avoir appuyé chaudement. Il a fait une prière à l'église.»

Les Archives Municipales de Juaye-Mondaye conservent le procès-verbal de la session extraordinaire du conseil du 23 novembre 1901. Les «considéran'ts» méritent d'être trans-crits, car ils retracent assez probablement, derrière l'énoncé conventionnel des arguments, le sentiment des conseillers: les religieux sont discrets et patriotes. On ne voit pas bien ce qui permettrait de les chasser — et même, ce ne serait pas une bonne chose pour la com-mune. Le «considéran't» qui traite de Madagascar a sans doute été suggéré par les reli-gieux eux-mêmes: l'envoi précipité du fr. Denys en mission — arrivé à Madagascar en septembre! — aurait-il suffi à ce que le conseil municipal, en novembre, proclame que les religieux de Mondaye «propagent la civilisation française?» En voici le texte:

«Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des pièces communiquées par Mon-sieur le sous-préfet,

considéran't que la congrégation des religieux prémon'trés établie dans l'abbaye de Juaye-Mondaye ne fait que du bien dans le pays et jouit de la sympathie générale,

considéran't que pendant la Guerre de 1870, les religieux prémon'trés ont ouvert une ambulance dans leur abbaye, et qu'ils ont soigné et entretenu à leurs frais un certain nombre de soldats blessés,

considéran't qu'ils propagent la civilisation française et l'amour de la patrie par les mis-sionnaires qu'ils envoient à Madagascar,

considéran't que depuis leur établissement dans la commune de Juaye-Mondaye, ils ne se sont jamais mêlés aux luttes politiques ni à l'administration de la commune, s'occupant exclusivement de leur ministère religieux,

Vous examinerez avec le P. Benoît la question de son déplacement. Vous lirez la note ci-jointe et vous la lui remettrez. Pour qu'il n'y ait ni surprise ni regrets, il faut qu'il voie bien le pour et le contre. Si je n'écoutais que la voix du coeur, je lui dirais: Venez vite. Mais il faut écouter avant tout la voix de la raison, et celle de l'Esprit saint, qui parlera par votre bouche, mon très cher Père.

Merci de votre photographie. En retour, je vous en envoie une faite à Conques. Le jeune Père est le P. Ernest, nouveau Prieur de Conques, avec le P. Marie-Bernard, curé.

Vous ferez bien, pour la nomination du P. Exupère, de prévenir le P. Supérieur de Nantes; il y a droit, parce que Mondaye a le noviciat commun⁷⁰).

Ecrivez-moi sans retard. Combien de *Directoires* vous désirez recevoir; car ils vont bientôt être prêts à prendre leur vol vers les diverses directions.

Mgr Corbet me fait écrire qu'il désire, pour fonder un nouveau poste à Vohémar, un Père et un frère de plus. Le P. Herman serait-il vraiment disposé à partir, et vous, disposé à le donner⁷¹)? Je vous le demande pour savoir à quoi me décider.

Voici les fêtes de Noël: j'en profite, cher Père et véritable ami, pour vous dire tous mes vœux les plus affectueux. Que Dieu daigne vous bénir, vous, votre chère famille, l'abbaye et le noviciat de Mondaye.

Et croyez-moi bien vôtre en N.S.

fr. G.M.

Bonjour à nos chères soeurs.

Abbaye Saint-Martin

de Mondaye

F-14250 Juaye-Mondaye

Dominique-Marie DAUZET, O. Praem.

considérant qu'ils ont l'estime de toute la commune et que le pays verrait avec un vif regret leur départ,

considérant enfin que le départ des Prémontrés serait une perte notable dans les revenus communaux,

vu que ces MM. sont assujettis à tous les impôts tels que cote personnelle et mobilière, prestation, comme l'est tout citoyen, émet le vœu que ladite congrégation des Religieux prémontrés soit reconnue par l'État, et prie Monsieur le Président du Conseil d'appuyer de tout son crédit auprès du Parlement la reconnaissance de ladite congrégation» (Archives municipales de Juaye-Mondaye, Registre des délibérations du Conseil, année 1901, p. 333-334).

⁷⁰) Il s'agit de la nomination du Père Exupère Auvray comme maître des novices. Le Père Exupère, né à Bayeux en 1862, était entré à Mondaye à 27 ans, prêtre depuis deux ans déjà. Il avait été (jusqu'en 1900) prieur et maître des novices de Balarin. Rappelé à Mondaye, il y devint maître des novices également. Le Journal du P. de Panthou donne les détails suivants: «1er janvier 1902: au chapitre, au nom du R.P. Abbé, je nomme le P. Exupère Auvray maître des novices et du noviciat commun. Le P. Augustin Balley, supérieur de Nantes, a donné son agrément par une lettre en date du 13 décembre 1901» (M2/22, p. 28).

⁷¹) Apparemment le P. Hermann-Joseph Tapper (né en 1864, il a 37 ans). C'est le bibliothécaire et le sous-maître des novices de Mondaye. Il n'ira pas à Madagascar.